



## Objectifs

- S'inscrire dans une démarche respectueuse des animaux et de leurs besoins
- Faciliter la manutention des agents



## Principes généraux

- Définir le type d'animaux qui va occuper la parcelle et la taille du troupeau
- Apprécier les caractéristiques de la parcelle  
(périmètre, topographie, ombrage, zone de quiétude...)



## Les clôtures

Le type de clôture sera à adapter en fonction des animaux choisis pour pâturer la parcelle et de la fréquentation du site. Les clôtures pourront être mobiles ou fixes, électrifiées ou non.

### Choix (hors électrification)

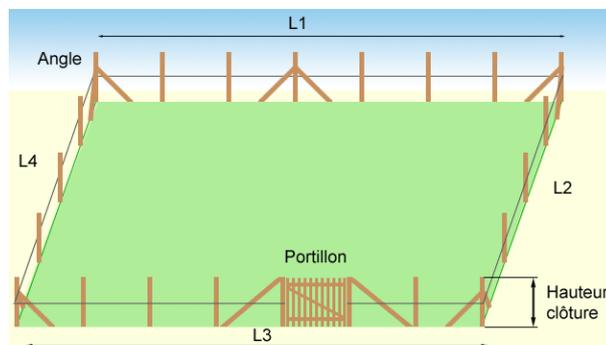
Type de clôture	Type d'animaux	Coût (en régie)	Avantages	Inconvénients
<b>Grillage à mouton dit « Ursus »</b>	Ovins  Caprins/bovins si associé à un fil électrique	2,50 € du mètre	Adapté à tout type de terrain Facilité d'installation Durée de vie longue 15 ans	Mal adapté au pâturage mixte
<b>Fil d'acier fortement tendu</b>	Bovins/équins	0,50 € du mètre pour 4 fils	Durée de vie longue 20 ans Solidité	Travail important pour l'installation
<b>Barbelé</b>	Efficace pour les bovins  Inadapté pour les équins	10 à 12 € du mètre (fourniture et pose)	Solidité Bon vieillissement	Travail important pour l'installation Difficulté à retirer une fois posé
<b>Clôture en bois</b>	Idéal pour les équins	Environ 50 € du mètre	Clôture avec aspect plus naturel Matériaux robuste résistant aux intempéries	Coût élevé Ne convient qu'aux équins Entretien à prévoir (lasure une fois par an à prévoir)

## Dimensions

Voici les quatre éléments indispensables pour déterminer le matériel nécessaire à l'installation :

- Le périmètre de l'enclos ( $L1 + L2 + L3 + L4$ )
- La hauteur de la clôture ( $H =$  partie visible)
- La largeur de la barrière d'entrée
- Le nombre d'angles

Lors de l'installation des clôtures, il est conseillé de penser aux jambes de force. Elles se placent aux angles de l'enclos (2 par angle) et de chaque côté de la barrière.



Vous trouverez ci-dessous quelques valeurs de référence :

Type d'animaux	Valeurs de référence
Bovin	Hauteur : 1,20 m
Ovin	Hauteur : 1 m
Caprin	Hauteur : 1,20 m
Équin	Hauteur : 1,20 à 1,50 m

## Déclaration préalable aux travaux

L'implantation d'une clôture, électrique ou non, est en principe dispensée de déclaration ou de demande de permis en mairie.

Toutefois, une déclaration préalable de travaux est exigée dans :

- un secteur sauvegardé,
- le champ de visibilité d'un monument historique,
- un site ou monument classé,
- un secteur délimité comme « protégé » dans le PLU.



## Les abreuvoirs

La présence d'un point d'eau sur chaque parcelle est indispensable. Le choix du système d'abreuvement est important et se fera en fonction des besoins en eau des animaux et des caractéristiques de la parcelle.

## Positionnement

- éloigné de l'entrée et des clôtures pour éviter les incivilités
- dans une zone ombragée sans être directement à l'ombre (afin d'éviter lors de fortes chaleurs les regroupements et de favoriser les bêtes dominantes)
- au sein de zones à faible enjeu écologique car la zone sera fortement piétinée

## Choix

Équipement	Caractéristiques	Avantages	Inconvénients
<b>Stockage des eaux de pluie</b>	Quantités d'eau liées à la pluviométrie	Économique	Plutôt une ressource d'appoint
<b>Descente aménagée au cours d'eau</b>	Rampe d'accès direct au cours d'eau avec une barrière ou une clôture devant Clôture tout le long du cours d'eau  Entre 800 et 1200 €	Eau fraîche et courante Durable dans le temps Fonctionne en période de gel	Travaux de terrassement nécessaires
<b>Pompe à nez</b>	Mécanisme actionnant une pompe mécanique qui prélève dans le cours d'eau. Convient uniquement aux bovins et aux équins.  Environ 300 €	Installation facile Déplaçable Adapté au milieu plat ou avec une légère pente	Entretien régulier nécessaire (membrane de la pompe, nettoyage de la crépine)  Surveillance régulière (désamorçage possible avec la baisse du niveau d'eau)
<b>Abreuvoir gravitaire</b>	Abreuvoir en contrebas alimenté par l'eau du cours d'eau par simple gravité Convient à tous les types d'animaux. Uniquement possible sur une zone où la pente est supérieure à 5%  Environ 1 500 €	Convient pour des troupeaux importants  Montage et entretien aisés  Faible coût  Fonctionne en période de gel	Entretien régulier nécessaire (nettoyage crépine et vidange du bas)  Surveillance régulière (réamorçage plus ou moins fréquent)
<b>Abreuvoir à énergie solaire</b>	Pompage de l'eau du cours d'eau grâce à l'énergie solaire  Convient à tous les types d'animaux selon le modèle.  Environ 900 €	Protège la végétation présente sur les rives du cours d'eau	Nécessite l'intervention d'un professionnel pour la mise en place
<b>Tonne à eau avec bac à eau</b>	Eau transportée à l'endroit souhaité	Convient pour les parcelles sans ressource d'eau à proximité	Travail d'astreinte important  Entretien régulier nécessaire (nettoyage du bac pour éviter le développement d'algues)

Vous trouverez ci-dessous quelques valeurs de référence pour les besoins en eau :

Type d'animaux	Quantité d'eau par jour et par animal
Équin	Entre 15 et 60 litres
Bovin	Entre 50 et 125 litres
Ovin	Entre 5 et 6 litres
Caprins	Entre 3 et 12 litres

#### Bon à savoir !

Les besoins en eau vont varier selon l'âge, le gabarit de l'animal et son état physiologique (en gestation, allaitante...)

La consommation en eau peut être multipliée par 2 en période estivale (> 25°C).



### Équipements complémentaires

Une parcelle bien équipée est promesse d'un projet d'éco-pâturage réussi.

Pour le bien-être des animaux et pour faciliter la manutention lors du chargement et déchargement des animaux, lors des soins vétérinaires, un certain nombre d'équipements sont nécessaires.

#### Les abris

Ils sont indispensables car ils permettent aux animaux de se protéger des intempéries. Les abris pourront être naturels ou artificiels.

Ils devront être éloignés des clôtures et de zones fortement fréquentées afin de constituer de réel espace de quiétude pour les animaux. Selon le type d'herbivore et leur nombre, la taille de l'abri ne sera pas la même. Privilégiez les abris en bois pour une meilleure intégration paysagère. Si le pâturage est annuel il faudra prévoir, en plus de l'abri, une zone de refuge pour les animaux.

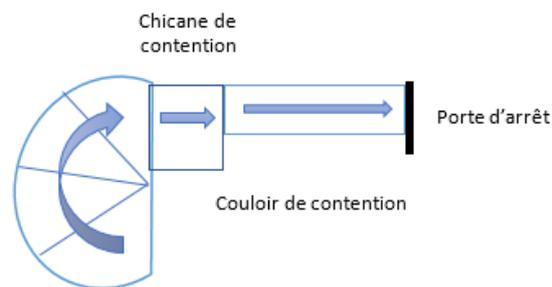
#### Information juridique

Seuls les abris inférieurs à 5 m<sup>2</sup> sont exemptés d'autorisation. Les abris entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> sont soumis à déclaration. Au-delà de 20 m<sup>2</sup> l'abri doit faire l'objet d'un permis de construire.



## Le parc de contention

Cet aménagement est utile pour veiller au bien-être des animaux (les peser pour constater leur état de santé général) mais également pour permettre le retrait des animaux de la parcelle plus facilement.



Ensemble de contention circulaire